

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 24 SEPTEMBRE 2007

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 13 septembre 2007, accompagnée d'un ordre du jour comportant 49 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 3 objets

La séance s'ouvre à huis clos à 18 heures 05 avec 40 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme HOUDART, M. MILLER, M. BIEFNOT, ~~M. MARTIN~~, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS
M. BEUGNIES, M. BAILLY, M. COLLETTE, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, ~~Mme COUSTURIER~~, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., M. ~~LAFOSSE~~, ~~Mme MOUCHERON~~, M. DUQUENNE, M. HAMBYE, M. ~~MUZALIA WENDASUBIA~~, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN, M. TOUBEAU, Conseillers et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

1^{er} objet : Personnel ouvrier – Procédure disciplinaire : comparution de deux ouvriers qualifiés définitifs. 1^e JN/11036-11078-02

Un procès-verbal de comparution est rédigé.

La séance publique s'ouvre

Entrée de M. MUZALIA WENDASUBIA : 41 présents

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien, chers collègues, nous allons entamer nos travaux, en excusant l'absence de Mme COUSTURIER et de Mme MOUCHERON et M. Nicolas MARTIN ; en vous indiquant que les points 16, 24 et 46 sont remis. Comme à l'accoutumée, le procès-verbal est ici, en l'absence de commentaires ou de remarques à d'ici la fin du Conseil communal, il sera approuvé.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, membres du public, soyez les bienvenus.

L'ordre du jour de la séance publique peut débuter.

2^e objet : POLICE-CIRCULATION

a) Mons – rue de la Trouille. Abrogation d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/369

ADOPTE à l'unanimité – 1^{ère} annexe

- b) Jemappes – rue Sablonnière – Abrogation d’un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/J/127

ADOPTÉ à l'unanimité – 2^{ème} annexe

- c) Mons – Avenue de Jemappes – Création d’un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/202

ADOPTÉ à l'unanimité – 3^{ème} annexe

- d) Mons – Création de passages pour piétons à Jemappes et Ghlin. GEP 6002/OD

ADOPTÉ à l'unanimité – 4^{ème} annexe

- e) Jemappes – rue de la Régence – Création d’un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/J/121

ADOPTÉ à l'unanimité – 5^{ème} annexe

- f) Jemappes - Rue des Prélles – Création d’un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/J/113

ADOPTÉ à l'unanimité – 6^{ème} annexe

- g) Jemappes – rue Croisette – Création d’un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/J/33

ADOPTÉ à l'unanimité – 7^{ème} annexe

- h) Jemappes – N51 – Avenue Maréchal Foch – Interdiction de stationnement. GEP 6002/J/89

ADOPTÉ à l'unanimité – 8^{ème} annexe

- i) Mons – Boulevard Dolez – Réglementation du stationnement face au n° 39. GEP 6002/115

ADOPTÉ à l'unanimité – 9^{ème} annexe

3^e objet : Modification du Règlement Général de Police
Bureau des Amendes Adm. CB/01/2007/

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Nous avons le projet de modification du Règlement Général de Police. En fait, de quoi s’agit-il ? Il s’agit d’apporter une modification pour introduire comme nous l’autorise la Loi la médiation réparatrice. En d’autres termes, vous savez que nous sommes autorisés à sanctionner, en tout cas sur base de la décision du fonctionnaire (ou de la fonctionnaire) sanctionnateur, des amendes de l’ordre de 250

euros maximum pour les majeurs et de 125 euros pour les mineurs ayant atteint l'âge de 16 ans accomplis. Et donc, l'article 119 ter de la nouvelle Loi communale introduit la notion de médiation réparatrice qui est une médiation qui est dans tous les cas obligatoire lorsqu'il s'agit des mineurs de plus de 16 ans et qui est facultative pour les majeurs. L'idée étant que via la médiation, on peut trouver d'autres sanctions plus adéquates, notamment des prestations citoyennes, des travaux d'intérêt général pour que les gens ne soient pas nécessairement tenus de payer un montant financier mais qu'il y ait sanction.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Vous avez un peu abordé déjà la discussion que nous avons eue en Commission donc on est tout à fait d'accord sur l'aspect d'indemniser les victimes et de réparer les dommages, pour les jeunes surtout mais ce que nous demandons en plus c'est que vous puissiez examiner la possibilité des peines alternatives, c'est-à-dire éviter précisément les amendes et donner une peine en exécution de travaux d'utilité publique sur base volontaire puisqu'il apparaît que sur base obligatoire, ce n'est pas possible donc vous en avez fait la demande en Commission, je le répète simplement en séance publique.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Oui, donc je pense que c'est une bonne suggestion et dans ce cadre-là, cela répond un peu au souci que vous aviez exprimé, que je partage, qui est de dire quand une sanction administrative est infligée, si la personne plutôt que de payer 50, 100 voire jusqu'à 250 euros souhaite bénéficier d'une médiation, souhaite voir s'il n'est pas possible d'effectuer un travail d'intérêt commun ou d'intérêt général plutôt que de payer, je pense que c'est une bonne chose, dans certains cas c'est beaucoup plus utile, ce qui importe dans ces sanctions (ce sont souvent des sanctions pour des poubelles sorties aux mauvaises heures ou bien des sacs qui ne sont pas conformes, etc), c'est bien entendu qu'il y ait un effet réparateur, une prise de conscience des citoyens, de l'infraction commise. L'objectif n'est pas de remplir les caisses à coup de 50 euros, ce n'est pas cela du tout l'objectif, l'objectif est bien qu'il y ait une prise de conscience nette et bien entendu peut-être que la prise de conscience est encore plus forte si on passe un jour ou deux au service de la collectivité plutôt que si on fait un virement de 50 euros voire un peu plus d'argent. Donc, ok avec cette remarque et on regardera s'il fallait apporter une modification additionnelle au-delà de ce qui est légalement autorisé, alors on reviendrait devant vous, si non, si les gens peuvent d'initiative faire appel à la médiation dans les actes qui seront notifiés on

indiquera clairement qu'ils ont cette faculté pour qu'ils puissent alors l'utiliser.

ADOPTE à l'unanimité – 10^{ème} annexe

4^e objet : SERVICE INCENDIE

- a) Acquisition d'une voiture pour les Officiers – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. SI BE 2007

ADOPTE à l'unanimité – 11^{ème} annexe

- b) Acquisition d'accessoires matériel ASTRID – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. SI BE 2007

ADOPTE à l'unanimité – 12^{ème} annexe

5^e objet : Parc du Château Comtal – Raccordement en eau du bloc sanitaire. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 5^e E/2007.104.015. 01/MG

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Nous voilà au point 5 où l'on raccorde en eau le bloc sanitaire au Château Comtal et on suggère d'approuver les conditions de marché et la détermination du mode de passation de marché puisqu'il y a là nécessité d'amener de l'eau pour notamment tout ce qui concerne les sanitaires. M. VISEUR, je vous laisse poser la question que je connais et que je partage avant même que vous ne la formuliez. Mais formulez-la.

Monsieur VISEUR, Conseiller : On doit pouvoir faire étant en séance publique des discussions que nous avons eues en Commission, je sais bien. Nous, nous allons nous abstenir sur ce point 5 parce que nous regrettons que pour raccorder le bloc sanitaire on n'ait pas prévu une citerne et de l'eau de pluie pour des sanitaires et donc, suite à la discussion que nous avons eue et où vous avez marqué votre accord pour qu'on réfléchisse à cela dans les prochains cahiers de charge, c'est très bien, mais pour celui-ci on va s'abstenir.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Comme je vous le disais en Commission, je partage votre remarque puisque nous avons un stagiaire éco-conseiller et que nous aurons, dans les prochaines semaines, un conseiller énergie, plus que jamais il faut apporter les modifications nécessaires dans les cahiers des charges, cela se fera progressivement parce que le monde ne se fait pas en un jour mais dans un esprit de développement durable, c'est vrai que par exemple, là, il eut été plus utile de pouvoir bénéficier de l'eau de pluie dans un puits quitte à ce que le puits puisse être raccordé à l'eau de ville dans les cas où le ciel ne nous donnerait pas assez de pluie mais nous aurons constaté que

cette année-ci, ce cas de figure n'est pas d'application et que ce serait l'inverse s'il n'y avait un puits il aurait fallu pouvoir avoir un système pour permettre à l'eau d'évacuer tant il y en aurait eu. Mais donc, vous avez raison et à l'avenir il y a véritablement cette nécessité en cheminant de mettre des clauses de cette nature.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TOUBEAU, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 13^{ème} annexe

6^e objet : Phasing out – Travaux de valorisation et d'aménagement de la Grand Place et des espaces contigus – traitement du Jardin du Mayor – Approbation de l'avenant 3 revu. 3^e/5^e E/2004/SUB/569.081.02/TO

ADOPTE à l'unanimité – 14^{ème} annexe

7^e objet : Phasing out – Travaux de valorisation et d'aménagement de la Grand Place – Traitement des façades – Approbation de l'avenant 7. 3^e/5^e E/2004/SUB/569.081.05/TO

Monsieur VISEUR, Conseiller : Juste une petite intervention pour faire remarquer que nous en sommes déjà à l'avenant n° 7 et que pour un total comme j'ai pu en faire l'addition de plus de 250.000 euros, cela fait de plus de 10 millions, j'ai l'impression que c'est un dossier qui est en train de déraiper comme d'autres avant lui, je pense particulièrement à celui du BAM. Malgré cela, on va voter ce point de l'avenant 7 en lui-même mais c'est un dossier où il faudra vraiment serrer la vis et le tenir à l'œil parce que je crois qu'on est mal parti.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Vous êtes impressionné par le nombre, le chiffre 7 ? Sept qui est un chiffre magique, il ne faut jamais l'oublier, donc la signification du 7, 3, 5, 7, 7 est un chiffre magique mais sachez que cet avenant porte sur 3.934,95 euros. Parler de dérives et je ne sais quoi, bon, 7 c'est beaucoup mais voilà, donc il s'agit encore...

Monsieur VISEUR, Conseiller : le total c'est 250.000 euros...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : je vous comprends et je ne discute pas, je pense simplement que entre les estimations de base réalisées par les services ad hoc, architectes et autres et la réalisation des travaux, surtout quand ils sont de cette nature avec des rénovations, il y a mille et une surprises en cours de travaux mais voilà, je voulais simplement indiquer que l'avenant 7 porte sur un peu moins de 4.000 euros.

ADOPTE à l'unanimité – 15^{ème} annexe

8^e objet : Département « Actions Sociales et Relations de Travail » - Création
Elaboration des statuts. 1^e ASRT-1/TP/LJ

ADOPTE à l'unanimité – 16^{ème} annexe

9^e objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal de police de Mons contre une personne présumée responsable de dégâts occasionnés aux biens publics Contentieux RECPFAC/1/EC

ADOPTE à l'unanimité – 17^{ème} annexe

Entrée de M. LAFOSSE : 42 présents.

10^e objet : IDEA – Ordre du jour de l'Assemblée générale. Secrétariat

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Je vais céder la parole à M. VISEUR dans un instant, non sans dire qu'il s'agit d'une Assemblée Générale de l'IDEA particulière puisqu'elle vient dans le prolongement de la vente d'Ideatel, ce qui représente un montant financier important. Je vous en prie M. VISEUR.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Oui, merci M. le Bourgmestre. Vous me donnez maintenant la parole avant même que je l'ai demandée... on n'arrête pas le progrès. Il n'y a évidemment pas de problème pour nous sur la vente proprement dite et on croit que l'IDEA a bien fait de vendre et d'ailleurs a bien vendu puisque c'est un dossier qui rapporte des sommes importantes de l'ordre de 82 millions d'euros et je rappelle, pour rafraîchir les mémoires, que c'est un dossier qui avait été remis lors de la séance précédente pour que nous ayons le temps d'examiner un peu ce que l'on pouvait faire de plus utile avec ce « pactole ». Entretemps, bien sûr, il y a eu une réunion d'informations à l'IDEA et on a appris là qu'il y avait une proposition de participer à la production d'énergie verte, d'éoliennes en particulier, on est évidemment d'accord avec cette proposition-là. Il y avait une autre proposition de soutenir le projet des communes et c'est dans cette optique que nous avons déposé un amendement au texte qui est soumis

à notre vote pour que l'IDEA initie un fonds tiers investisseur, c'est-à-dire un fonds qui permet d'investir dans des économies d'énergie et de ne rembourser que via l'économie d'énergie que l'on fait. Donc, ce fonds tiers investisseur serait au profit des communes qui veulent faire des économies d'énergie et il serait même ouvert à tout qui voudrait y investir au titre de la participation citoyenne. Alors, j'ai déposé un amendement et avant la séance j'ai reçu la version de ce que la majorité avait fait de cet amendement et je dis tout de suite que je suis d'accord avec les modifications qui ont été apportées, peut-être est-il utile puisque ce n'est pas très long de le lire dans la mesure où les Conseillers ici présents n'ont pas eu connaissance ni de l'amendement ni de sa modification dans le dossier. Alors, par rapport à l'utilisation du produit de la vente, le Conseil communal décide de soutenir la volonté exprimée par le Conseil d'Administration de l'Intercommunale et notamment en ce qui concerne la production d'énergie renouvelable. Pour ce qui est de l'accompagnement des projets des communes, le Conseil communal décide de recommander à l'IDEA d'impulser un fonds tiers investisseur en matière d'économie d'énergie au profit des communes membres d'Ideatel et dans des conditions de rentabilité permettant de couvrir le déficit éventuel des autres secteurs de l'Intercommunale. Petite parenthèse à l'amendement parce que c'était Ideatel évidemment qui permettait de couvrir les déficits de l'IDEA. Ce fonds pourrait par ailleurs être ouvert aux investissements d'entreprises privées ou de particuliers au titre de la participation citoyenne dans les mêmes conditions de rentabilité que celles attribuées à l'IDEA. Plus globalement, le Conseil communal de Mons souhaite pouvoir examiner tout projet de l'IDEA pour l'affectation du produit de cette vente donc, je remercie la majorité d'avoir été dans le sens que je proposais, d'avoir amélioré mon amendement et donc, nous le votons bien volontiers.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Donc, M. VISEUR, comme vous l'indiquez, c'est vrai qu'il y a des questions que d'aucuns se posent à Mons et ailleurs sur que va-t-on faire des moyens financiers engrangés par la vente d'Ideatel ? Sachant qu'Ideatel, au sein de l'IDEA rapportait de l'argent, tandis que d'autres départements de l'IDEA, bureaux d'études et autres, nécessaires pour nous, étaient des départements déficitaires. Et que c'est grâce à l'addition d'un secteur rentable comme l'IDEA et de secteurs déficitaires qu'il y avait un équilibre au sein de l'IDEA, ce qui faisait que nous n'avions pas en tant que Ville, nous n'avions pas à payer quelque chose à l'IDEA. La disparition d'Ideatel fait qu'au sein de l'IDEA nous aurons maintenant des départements qui sont des départements déficitaires. En tout cas, il y aura dans les départements des

départements déficitaires, ce qui pourrait conduire les communes à devoir cotiser davantage. Dès lors, avec l'argent engrangé par la réalisation de la vente d'Ideatel, la première réaction, proposition du Conseil d'Administration de l'IDEA a été de dire aux communes, écoutez une partie de cet argent nous devons le faire fructifier pour que nous ayons quand même des moyens financiers et éviter aux communes qu'elles ne soient amenées à devoir payer puisqu'on risque d'avoir des départements déficitaires, ce qui est compréhensible. Là où il y a un questionnement, c'est de savoir si oui ou non c'est l'ensemble de cet argent qui est nécessaire ou une partie de cet argent. Il semblerait qu'une partie de cet argent puisse suffire pour que les communes ne soient pas amenées à payer quelque chose. Avec l'autre partie de cet argent, il y avait plusieurs suggestions de l'IDEA et parmi celles-ci, en accord avec d'aucuns, dont M. VISEUR, c'est clair que si l'IDEA peut investir dans des énergies renouvelables et dans des projets dans la zone IDEA en énergies renouvelables, tant mieux. Tout ce qui vise à réduire la consommation d'énergie fossile est une bonne chose. Et deux, c'est vrai que dans le concept de développement durable, notamment pour la Ville de Mons, on doit aller vers des formules qui nous permettraient de faire des investissements économiseurs d'énergie fossile, que ce n'est pas si simple que cela, il faut d'abord connaître les technologies puis il faut avoir la garantie que ce soit des bons investissements, la garantie qu'il y ait une réduction de la consommation. Et donc, dire à l'IDEA qu'une partie des moyens financiers pourrait être peut-être consacrée à un fonds qui permettrait de faire du tiers investissement va et entre pleinement dans la stratégie de développement durable. Par ailleurs, c'est ce que la décision dit, elle dit que ce fonds pourrait être aussi alimenté par d'autres investisseurs qui pourraient être intéressés à mettre des sous dans des programmes investisseurs d'économie d'énergie puisque l'idée : est on investit et on récupère les moyens financiers en fonction de la réduction des factures énergétiques. Il y a la réduction de la consommation mais surtout la facture parce que plus le temps va passer et surtout si le dollar se met à grimper, aujourd'hui c'est l'inverse, mais le jour où le dollar se remet à grimper, nous pourrions avoir des conséquences extraordinaires, cela pourrait même être des conséquences dramatiques à certains endroits, tant l'énergie est chère aujourd'hui en dollars et comme le dollar est très très bas par rapport à l'euro, on le sent un peu moins mais dès que le dollar va remonter, nous allons le sentir méchamment et donc, tout investissement et il faut y aller assez vite dans la mesure du possible, tout investissement économiseur d'énergie est bon à prendre et si on peut y parvenir par un tiers investisseur avec un

fonds que notamment l'IDEA pourrait aider à créer, ce serait une bonne chose. Voilà, c'est là-dedans que l'on s'inscrit et on a rajouté que pour avoir une vision finale, même si c'est de la responsabilité de l'IDEA, nous aimerions pouvoir en rediscuter in fine une fois que l'IDEA aura pu se forger une opinion sur l'ensemble. Voilà chers collègues l'état de la situation.

Monsieur TONDREAU, Conseiller : Deux mots parce que j'étais intervenu lors du dernier Conseil communal là-dessus. On ne peut que se réjouir de la volonté tout d'abord dans la délibération d'approuver la vente par l'IDEA d'Ideatel puisque le prix obtenu est un excellent prix mais surtout ce que le Collège a ajouté dans sa formulation, c'est que le Collège demande de pouvoir toujours examiner tout projet quant à l'affectation du prix de vente par après. C'est cela qui est important je crois, c'est fou d'ailleurs l'évolution depuis le début de ce dossier, toutes les propositions qui ont été faites. Même en vous entendant encore maintenant, on a l'impression chaque fois qu'il y a de nouvelles propositions. Donc, c'était important de souligner le fait de décider l'affectation et faire en sorte que cela revienne devant le Conseil communal pour pouvoir les examiner.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Il faut d'abord cher collègue que le dossier soit dans le « closing » donc il faut que tout cela se termine, personne ne nous dit que cela va se terminer puisqu'il y a toujours des discussions voire peut-être des actions des uns et des autres et donc, une fois que cela sera totalement terminé, qu'on est sûr d'avoir des sous, alors on pourra parler de l'affectation de ces montants et on reviendra ici en fonction de tout ce qui a été dit.

Monsieur TONDREAU, Conseiller : C'était cela que j'avais lancé comme idée la fois dernière, c'est peut-être un jour l'occasion de revoir, d'examiner, de voir un peu les fonctions, les métiers de l'IDEA et s'il y a lieu de les améliorer, de les changer, de les transformer, de les agrandir, ce pourrait peut-être être l'occasion aussi aller dans ce sens-là.

Monsieur LECOCQ, Conseiller : Excusez-moi, c'est technique mais il y a quand même deux-trois mots qui me choquent... Je l'ai lue à 5 h mais ... Ce qui me choque un petit peu c'est qu'on parle de déficits éventuels des autres secteurs. Je pense que ce serait préférable de parler des missions de l'Intercommunale. En réalité, bien entendu Ideatel permettait de couvrir les missions de l'Intercommunale, c'est normal que des missions soient déficitaires quand on se bat par exemple pour le développement économique, on ne parle pas de rentabilité en tout cas, pas de rentabilité de l'Intercommunale. Voilà.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : J'aime entendre ces mots, c'est très agréable à entendre, nous prenons acte avec beaucoup de plaisir de ces déclarations et nous rappellerons à quiconque et je l'appliquerai à moi-même, ce sens que vous avez de l'expression de ces missions. Bien.

ADOPTE à l'unanimité – 18^{ème} et 19^{ème} annexes

11^e objet : « Convergence 2007-2013 » : présentation des portefeuilles de projets. Cabinet du Bourgmestre NDP 08-07

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Chers Amis, donc, je m'excuse auprès du public si je tourne le dos mais il faut bien que je trouve une formule. Donc, il s'agit de l'introduction des projets à la Région Wallonne dans le cadre des Fonds Européens et vous savez que nous avons deux types de fonds européens, avant cela s'appelait Objectif 1 et Objectif 2 maintenant cela s'appelle Convergence et Cohésion et Convergence concerne le Hainaut. Les dossiers ont été préparés par les services communaux que je remercie car c'est un travail de titan et c'est Nicolas MARTIN que j'avais chargé de coordonner tous ces projets mais M. MARTIN est à l'étranger et malheureusement ne peut pas être présent aujourd'hui et donc, je salue toutes celles et tous ceux qui ont travaillé, œuvré à la préparation de ces dossiers. Voyons rapidement ce dont nous allons parler. D'abord parler du contexte dans lequel cet appel à projets s'inscrit. Voir le développement territorial équilibré et durable qui est le concept souhaité par l'Union Européenne, parler de notre stratégie, voir le contenu des projets et vous voyez qu'on parle d'ensembles de projets et je m'en explique dans un instant et puis vous donner, à titre d'information, quelques indications sur les projets qui ont été déposés par d'autres opérateurs que la Ville. Alors, l'appel à projets. Je rappelle que nous avons obtenu de l'Union Européenne 2,6 milliards d'euros pour la Wallonie, dont 1 et demi pour le Hainaut et donc c'est sur ce 1 et demi que nous discutons. Que dans les programmes opérationnels, c'est-à-dire les conditions émises par l'Union Européenne pour accéder à un projet, il y a en gros trois axes, le premier c'est la création d'entreprises et d'emplois, cela c'est un axe qui est totalement réservé au monde économique ou quasi totalement réservé au monde économique et d'initiative, les entreprises qui viennent s'installer ou qui élargissent leur entreprise bénéficient de montants financiers en fonction du lieu et d'un certain nombre de critères. Deux, c'est le développement du capital humain, de la connaissance, du savoir-faire et de la recherche, il s'agit essentiellement des questions liées à la formation et là, ce sont essentiellement

des institutions chargées de la formation et de la recherche scientifique qui introduisent des dossiers. Donc, nous nous sommes concernés par l'axe 3, développement territorial qui est intitulé « développement territorial équilibré et durable ». Alors, dans cet axe 3, la première mesure concerne l'assainissement et la réaffectation des friches industrielles. La mesure 2 c'est l'infrastructure d'accueil structurante et l'accessibilité des pôles de développement et la mesure 3, redynamisation urbaine et attractivité du territoire ; nous, Ville de Mons, nous intervenons dans la mesure 3. Alors dans cette mesure 3, le document de référence de l'Union Européenne précise que l'on doit déposer et cela c'est extrêmement important, des projets qui soient cohérents, structurants et intégrés. En d'autres termes, nous ne pouvons pas et nous n'avons aucune chance d'aboutir en subventionnements de l'un ou l'autre projet s'il s'agit de projets isolés. On est obligé, vous le verrez, de faire ce que l'on appelle un portefeuille de projets avec une cohérence et c'est cela l'ensemble des interventions qui permettent la requalification d'un quartier, donc c'est un exemple. Si on veut être sélectionné, retenu par un jury et j'y reviendrai tout à l'heure, il faut par exemple qu'on parle d'un quartier, qu'on parle d'un ensemble d'actions à mener et pas d'une action ou d'une autre isolée, plic et ploc. La dia suivante. Alors, notre stratégie c'est quoi ? C'est de présenter le dossier de la manière suivante et je dis tout de suite, nous l'avons présenté en ayant le souci de penser à toutes celles et ceux qui, pour des raisons diverses, ne souhaiteraient pas soutenir un dossier à Mons. Et donc, j'essaye de vous suggérer de ne retenir dans la présentation du dossier que du réel, ce dont nous sommes sûrs, ce que nous possédons, ce que nous avons, cela évite tout commentaire et toute spéculation. Un, Mons c'est la Capitale du Hainaut, ce n'est pas nouveau, nous pouvons quand même le rappeler. Deux, c'est un pôle culturel on aurait même pu dire Capitale Culturelle de la Wallonie décrétée par la Communauté Française. Trois, c'est une Ville aux trois chefs-d'œuvre du Patrimoine de l'Humanité, cela personne ne pourra nous l'enlever et nous sommes pôle d'attraction d'une région de 500.000 habitants car nous devons voir Mons au centre de cette région de Mons-Borinage, le Centre et même une partie du Sud Hainaut si je pense à Binche, par exemple. Et, l'idée est de contribuer au redressement économique de la région. Alors, la stratégie elle se base sur le redressement économique à travers le patrimoine, la culture, le tourisme puisque culture-tourisme-patrimoine, ce sont les atouts de Mons. Avec un patrimoine d'ailleurs exceptionnel, d'où cette volonté de poursuivre la préservation, la rénovation du patrimoine avec comme objectif le développement touristique et culturel. Sachez que,

vous verrez les montants, ils sont extrêmement importants, que comme par le passé, si nous sommes élus aux Fonds Européens, automatiquement nous pourrions bénéficier de subventions extrêmement importantes pouvant aller jusqu'à 90% avec à charge de la Ville 10%, ce qui bien entendu est extrêmement faible et c'est une opportunité qui se ferme à partir de 2013 et donc nous devons si faire se peut, en profiter, raison pour laquelle vous verrez que nous avons de l'ambition. Dia suivante, donc l'ensemble cohérent de projets et finalement ces ensembles ce sont ce qu'on appelle des portefeuilles de projets. En fait, nous en avons présenté quatre et pourquoi quatre et découpés tels quels ? Parce qu'on les fait coller à des programmes opérationnels avec les critères européens. Il y a et vous le verrez dans un instant, un premier programme dit « au cœur de la Cité » avec essentiellement des espaces contigus et des voies de pénétration vers la Grand'Place ; deux, quartier de la gare et le centre d'art religieux donc quand vous êtes à la gare c'est toute la place de la gare, les deux axes de pénétration dont l'axe qui nous conduit à Ste-Waudru ; trois, on a appelé cela le quartier des arts et de l'artisanat, en gros au départ de la Grand'Place c'est aller vers le quartier de Messines et quatre, là on quitte le Centre-Ville pour aller dans le tourisme vert avec la valorisation de Spiennes et d'autres espaces notamment liés au Waux-Hall. Et puis, outre les quatre portefeuilles que je viens d'évoquer, il y a un projet pour lequel nous sommes coordonateurs qui est Virtualis, ce que j'expliquerai dans un instant. Comme par hasard, on voit mal mais je vais essayer de me lever. Bien, regardez, vous voyez à gauche la gare et on voit de la gare vers Ste-Waudru, cela c'est un premier projet. Le deuxième projet qui descend est le projet qui va jusqu'au quartier de Messines, il y a là des parcours avec des axes centraux qui vont vers la Grand'Place et des axes perpendiculaires et puis vous voyez dans un mauve un peu plus vivant tout ce qui va vers la rue de Nimy et aussi vers la rue d'Havré. Si vous pouviez regarder ce plan de plus près, vous constateriez que quiconque arrive tantôt au quartier de Messines, tantôt à la Place de Flandre, tantôt à la gare, tantôt à la Place Régnier au Long Col, une fois qu'ils sont dans l'un de ces quatre points d'entrée, ils peuvent cheminer à pied partout dans la Ville et se retrouver partout par des chemins pré tracés et l'idée est de faire en sorte que le tourisme soit il se développe sur l'ensemble, soit sur certains parcours choisis, mais tout peut se faire à pied. Et donc l'idée est que le patrimoine que l'on veut rénover est un patrimoine visitable à pied, au départ des quatre points d'entrée de la Ville, bien sûr au départ de la Grand'Place mais on part du principe que c'est aux portes d'entrée dont la gare que les choses doivent pouvoir se produire. Alors, le premier

portefeuille, donc le cœur de la Cité, pour environ 50 millions d'euros de projets, il y a notre bon Hôtel de Ville qui est quand même, maintenant que la rénovation est presque parachevée, on voit bien qu'il faut faire quelque chose, il y a la Salle St-Georges, il y a le Mont-de-piété qu'il faut achever, il y a l'intérieur du Beffroi, il faut terminer le Parc du Château Comtal, il y a la Maison Espagnole, il y a l'Eglise Ste-Elisabeth, l'Eglise St-Nicolas qui doit être une priorité, la Maison Jean Lescarts, les expositions de prestige parce que nous avons évoqué dans nos fiches le fait que nous avons maintenant des espaces magnifiques et qu'il nous faudrait un peu plus d'argent pour un certain nombre d'expositions au-delà de ce que nous faisons, la poursuite du traitement des façades, la mise en lumière globale de tout cela, une signalisation touristique adéquate, la promotion de ce que l'on appelle l'ambiance, c'est-à-dire l'art dans la rue et notamment un certain nombre d'œuvres d'art contemporaines dans les rues de Mons et dans les squares et puis alors, un office d'informations touristiques et culturelles, guichet unique puisqu'il faudra revoir ce qui est à la gare si nous refaisons toute la place de la gare. Je ne vais pas entrer dans le détail mais sachez que bien entendu quand on dépose rien que sur ce portefeuille 15 projets, nous n'avons pas la faiblesse de penser que la Commission d'Experts et j'en dirai un mot, va considérer que les 15 ont la même valeur, la même pertinence et qu'ils vont se précipiter à tout financer. Non, mais nous voulions que les examinateurs, qui sont des experts indépendants, puissent mesurer l'effort que nous avons fait, la cohérence de ce que nous proposons, étant entendu que le monde ne se fait pas en un jour et qu'on agira en fonction des dossiers tels qu'ils peuvent être approuvés au niveau de la Région Wallonne et de l'Union Européenne et j'expliquerai la procédure dans un instant. Le deuxième portefeuille donc le deuxième ensemble de projets concerne le quartier de la gare et le centre d'art religieux, il y en a pour 65 millions d'euros déposés. Tout le quartier de la gare avec la passerelle de Calatrava, c'est clair que nous commençons à réfléchir très sérieusement à revoir ce quartier d'une manière significative, je pense que personne ne peut s'en plaindre, il y a quand même quelques immeubles qui nécessitent une révision fondamentale si on veut faire en sorte que toutes celles et ceux qui viendront en train et plus le temps va passer et plus il y aura des gens qui vont utiliser le train, tout cela doit être tout à fait revu. Alors, nous avons prévu sur les bandes qui longent les voies du chemin de fer, notamment entre l'ancienne douane et la gare, un centre de congrès qui pourrait accueillir de l'ordre de 500 à 600 personnes avec des petites salles contigües, etc et une salle de rock car il y a une très très grande demande de rock et on éprouve mille et une

difficultés parce que le rock, c'est de la musique et pour d'autres, c'est du bruit et qu'il faut quand même que jeunesse puisse s'épanouir et bien sûr si tout le monde les rejette partout, cela pose quand même un vrai problème et je pense qu'une ville jeune comme la nôtre doit assumer ce rôle là aussi. Alors, il y a l'extension du Trésor de la Collégiale. Il y a la rénovation de l'immeuble du Chanoine Puissant, la Chapelle Ste-Marguerite et l'Attacat, la Chapelle de l'ancien Couvent des Ursulines, le Square St-Germain et le Square Roosevelt. Nous avons listé tout ce qui nous semblait, si nous étions riches, qu'il faudrait faire. Comme on n'est pas riche mais qu'on a des difficultés, nous demandons à l'Union Européenne de nous aider, sachant que pour cette série de neuf projets, bien entendu, l'Union Européenne n'est pas en mesure de tout nous accorder mais en tout cas, elle verra notre volonté de cohérence. Le portefeuille trois c'est ce qu'on a appelé le quartier des arts et de l'artisanat. Là, nous allons vers la Fucam avec les ateliers de la Fucam, cette belle Chapelle des Sœurs Noires, le jardin de la Grande Pêcherie, les voiries et la mise en lumière nécessaire dans ce parcours, je vous passe les détails, chacun de vous et de nous savons à quel point certaines voiries qui nous conduisent dans ce quartier et dans le quartier même il y a quand même un peu de difficulté et le centre d'entreprise design qui s'inscrit d'ailleurs dans un projet design wallon. Le portefeuille quatre c'est le tourisme vert. Alors, là ce sont les minières de Spiennes. Il ne s'agit pas de refaire le projet du centre de réinterprétation de jadis, c'est une des grandes difficultés que nous avons à Spiennes mais en tout cas contribuer à une signalisation, une signalétique, un bornage, en tout cas il faudrait qu'on puisse avoir des éléments repérables sur le terrain pour dire où cela se passe et trouver le moyen de ramener les gens pour qu'ils puissent toucher du silex, voir ce qui se passe ; les jardins du Waux-Hall, la cascade d'Hyon et la liaison du Waux-Hall à la cascade d'Hyon. A côté de cela nous coordonnons un projet de haute technologie en image et en son qui s'appelle Virtualis avec la volonté de créer un studio, des cellules de startup et un espace de formation et de recherche et développement. Je n'entre pas dans le détail, sachez simplement que nous bénéficions de Technocité, du Centre des écritures numériques, de Multitel, etc, et que nous avons à la fois des chercheurs de haut niveau et des entreprises qui sont en pointe dans les technologies les plus sophistiquées de l'image, notamment Imovix et autres et l'idée est d'avoir des laboratoires et des studios pour incruster dans des images des images virtuelles mais de la toute nouvelle technologie. Je n'entre pas dans le détail mais le monde du virtuel se développe à une vitesse extraordinaire et il semblerait que nous ayons des technologies plus avancées

qu'ailleurs. Un exemple parmi d'autres, on a le ralenti que l'on connaît quand on regarde un match de football, de rugby ou de tennis, mais aujourd'hui on peut faire des ralentis mille fois plus ralentis et immédiatement après l'acte et par exemple cela se fait à Mons chez Imovix. Ils ont obtenu d'ailleurs un prix à la Foire de Las Vegas qui est l'une des foires de technologie les plus importantes au Monde. Alors, nous ne sommes pas les seuls à déposer des projets pour nous. Il y a la Communauté Française, l'IDEA et le CPAS. Alors, pour la Communauté Française, il y a un projet de rénovation de l'ancienne école d'arts plastiques et visuels au 106 rue de Nimy pour en faire le quartier général de Mons Capitale Européenne de la Culture. Il y a l'ancienne caserne des pompiers dont on voudrait faire une cité de la musique, Arsonic, il faudra bien prononcer sinon cela peut prendre une connotation non voulue. Il y a ce projet merveilleux de couverture et de requalification de la cour du Carré des Arts parce que si on y parvient ce sera une très grande chose, rénovation de la cour arrière du Mundaneum pour le rendre accessible et là vous savez que cela peut avoir un continuum avec la rue des Passages, rue des Trois Boudins, etc. L'IDEA dépose un projet pour aménager la liaison du site Initialis vers la vieille Haine, l'aménagement de la liaison Mons-Cuesmes vers les Prés Lecomte que l'on voudrait valoriser mais il faut pour cela qu'il y ait une connexion avec la R5 et aménagement d'un rond-point Route de Wallonie pour améliorer l'accessibilité du zoning Ghlin-Baudour. Le CPAS a quant à lui un projet d'accueil de la petite enfance et un projet Mons Inserformation qui vise à favoriser la promotion des demandeurs d'emplois. Alors, avant de poser les questions, encore un mot sur la méthode, je vais retourner à ma place et je vais expliquer l'agenda. Alors, sur la méthodologie, nous sommes tenus de déposer les projets pour le 30 septembre. Dans les projets tels que nous les avons élaborés, tout ce que je viens d'indiquer s'y trouve mais nous devons encore avoir notamment un certain nombre d'indications sur des attestations, etc, qui doivent venir de l'IDEA entre autres, cela risque de nous arriver d'ici le 30. Donc, je me permettrai de revenir avec tout ce dossier lors du prochain Conseil communal pour prendre acte parce que nous aurons besoin d'une décision officielle du Conseil communal qui décide la candidature mais il faut qu'il y ait une décision avec l'ensemble des documents soumis. Donc, on va soumettre ce que nous avons mais nous aurons un certain nombre de documents qui sont des attestations que l'on mettra dans le dossier d'ici le 30 et que vous retrouverez la fois prochaine d'une manière formelle. Les dossiers étant déposés le 30 septembre, ce seront des experts indépendants, des experts qui sont à la fois des professeurs d'université, des

experts du monde industriel, des gens spécialisés dans les projets qui vont examiner cela, sans la moindre interférence politique. Nous ne sommes pas le seul opérateur à déposer des projets. La Ville de Mons, vous voyez avec le CPAS, l'IDEA, la Communauté Française et puis il y a toutes les autres Villes et un certain nombre d'autres projets. Ces experts vont d'abord faire un premier tri. Le premier tri, c'est la pertinence des projets. Ils vont les examiner à la lumière des intentions et ils vont faire un premier paquet, ils vont retenir sur l'ensemble du Hainaut pour ne pas parler hors Hainaut, des projets qui leur paraissent des projets convenables avec des effets démultiplicateurs, des effets structurants, des projets cohérents qui sont des ensembles, qui sont des portefeuilles. Bien. Quand ils auront fait ce travail, selon toute vraisemblance, ils vont se retrouver avec un coût budgétaire 2, 3, 4, 5 fois plus important que ce que le budget permet. Et donc, il y aura alors un deuxième tour en leur sein qui est de dire bon, dans ceux-ci, il nous paraît que la priorité c'est à peu près ceci. On se retrouvera alors avec un certain nombre de projets qui dépasseront de toute manière les budgets et dont on aura la certitude que quelque soit le projet retenu par le Gouvernement, c'est un bon projet. Et puis, ce sera le Gouvernement qui, in fine, approuvera le projet et puis nous pourrons alors commencer toutes les procédures. Voilà un peu comment les choses devraient se passer. En tout, nous déposons 33 projets pour un montant, de mémoire, de 143 millions d'euros. Donc, nous ne manquons pas d'ambition puisque nous sommes là à plus de 5 milliards anciens donc presque 6, c'est dire si le travail est considérable, si l'optimisme est une question de volonté pour reprendre cette célèbre phrase d'Alain, soyons clairs dès à présent, il ne sera pas possible à la Région de nous donner malheureusement tous ces montants financiers, j'aimerais tant, mais nous voulions absolument que les examinateurs et les experts puissent voir le souci que nous avons et la cohérence de ce que nous proposons. Voilà chers collègues ce dont il s'agit et aujourd'hui la décision que nous devons prendre, c'est d'accepter de déposer ces projets à la candidature du Fonds Européen Convergence. Qui souhaite prendre la parole ?

Madame MERCIER, Conseillère : Oui, M. le Bourgmestre. Comme je l'ai dit lors de la Commission du Bourgmestre, jeudi dernier, c'est dire qu'il faudra une dynamique urbaine puisque Mons sera un pôle de croissance et qu'on citait des activités économiques, commerciales, culturelles et récréatives ainsi que touristiques qui doivent être des événements de qualité et on souhaite aussi une ambiance urbaine ancrée dans

les traditions de la Ville. Donc, cela me paraissait quand même, ce qui s'était dit là une esthétique urbaine de qualité des quartiers d'habitats où il fait bon vivre. Voilà.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : C'est une remarque, Madame ? Ok.

Monsieur VISEUR, Conseiller : C'est évidemment un dossier fort important et d'ailleurs le dossier en lui-même était déjà une brique assez épaisse qui a sans doute demandé beaucoup de travail et probablement un certain enthousiasme pour ceux qui l'ont fait donc c'est toujours difficile dans ce contexte de venir avec une position qui est un peu plus mitigée, c'est difficile d'être écouté, même entendu encore plus d'être suivi surtout quand le débat a lieu au moment où tout est ficelé puisque le dossier doit rentrer pour le 30 septembre, c'est-à-dire qu'il n'y a plus beaucoup de possibilité de modification de quoi que ce soit. Mais, il y a donc une partie des éléments de ce débat qui sont psychologiques, je crois, c'est de la psycho-politique mais pourtant il me semble que débattre est une obligation démocratique et qu'il n'y a pas de démocratie sans aspect contradictoire alors on va essayer de faire son boulot mais en étant nuancé, en essayant de ne pas heurter, d'autant plus que vous venez de nous présenter une série de contraintes techniques et juridiques qui n'étaient pas dans le dossier, ce que l'Europe demande, le cadre des projets, ce que d'autres tels que l'IDEA et le CPAS déposent, je n'ai pas trouvé cela dans le dossier, c'est donc difficile peut-être maintenant pour certaines considérations que j'avais à émettre, de les recadrer dans ces informations complémentaires. A part cette première considération, une deuxième, je vous rassure il y en a 5 au total, mais le dossier est important, il me semble que le débat l'est aussi, pour nous ce dossier est en quelque sorte un plan d'action du projet de ville qui ne dit pas tout à fait son nom. Je rappelle qu'avant les élections communales de 2006, il va bientôt y avoir un an, nous avons déjà eu sur la table un plan d'action du projet de ville qui n'était pas mûr à ce moment-là, tout le monde en convenait, et nous devons donc l'examiner après les élections en ayant confié une mission à un expert extérieur. Je peux bien admettre que ce que vous proposez aujourd'hui peut se retrouver dans les axes du projet de ville et notamment dans celui « développement d'activités et du commerce » mais je ne crois pas, alors que ce dossier est très important, je ne crois pas qu'on y retrouve l'ensemble des axes. Bien sûr, vous direz ce n'est pas le projet de ville, c'est le plan de convergence c'est vrai sur le nom mais je crains quand même que quand on aura tiré tout ce que l'on peut de subsides de l'Europe et de la Région Wallonne au-travers de ce que vous nous présentez ici, il sera difficile de venir avec d'autres choses, avec un autre plan d'actions qui aura d'autres facettes. A ce sujet, du plan d'actions, je voulais

en profiter pour vous demander, dans votre réponse, où il en est le plan d'actions du projet de ville, où en est la mission de l'expert extérieur et est-ce que ce plan d'actions qui devait servir de plan d'avenir local à remettre à la Région Wallonne, quels étaient les délais ultimes parce que ici c'est le 30 septembre mais j'ai entendu dans une autre réunion parler de janvier 2008 et c'est une histoire de quelques mois pour arriver à définir le plan d'actions lui-même. Troisième considération, c'est frappant de voir que ce que vous constatez mais vous revendiquez cela, que c'est du développement par le tourisme et par le commerce. Vous avez dit culture-tourisme-patrimoine, bien sûr la valorisation du patrimoine montois, nous n'allons sûrement pas y trouver quoi que ce soit de dérangeant mais ce qui nous dérange c'est que le développement de la Ville est prévu uniquement dans cet axe là, c'est une espèce de développement mono thématique sur le patrimoine et le tourisme. On va rénover les façades, les valoriser, les mettre en lumière, accumuler le mobilier urbain, traiter le revêtement de sol, développer le shopping et j'ai appris un nouveau mot dans le dossier le fun shopping, bref, au total un peu le sentiment que Mons va être un décor et sans doute un beau décor encore que tout ne soit pas fait mais nous craignons un peu que ce soit un décor d'opérette. Quel est l'objectif attendu ? Le dossier nous dit à voir augmenter le nombre de visiteurs de 100.000, augmenter le nombre de nuitées de 30.000, l'image de la Ville en faire une Ville à l'image touristique, à l'attractivité commerciale pour créer de l'emploi dans le commerce. Donc, cela revient bien à cela, du commerce au départ du tourisme et de l'emploi au départ du tourisme. Alors, nul doute que le secteur de l'horeca appréciera évidemment c'est logique mais nous ne croyons pas, comme il est dit dans le dossier, nous ne croyons pas comme vous qu'un centre urbain attractif est un critère de choix de l'investisseur en général, sauf pour le secteur touristique évidemment. Si l'investisseur en question est une multinationale, je crois qu'il a bien d'autres critères et je ne crois pas que la venue de Google à Ghlin-Baudour, que la place de Mons y est pour quelque chose, en tout cas j'en doute. Cela pourrait peut-être plus jouer, ce décor de la Ville, sur un investisseur individuel pour une PME. Parce que là il s'agit de quelqu'un qui va venir vivre à Mons, qui va suivre son entreprise. Mais pour lui, ce sera sans doute la qualité de la vie, l'habitat, les services, l'environnement, etc qui seront beaucoup plus importants, il ne va évidemment pas venir même s'il va sur place, il ne va pas forcément habiter sur la place. Il est d'ailleurs question quelque part de l'habitat dans le document pour parler de requalification urbaine des quartiers d'habitat mais si j'ai bien compris il s'agit uniquement du Centre-Ville, par exemple le quartier Rachot et de toute façon, en

matière d'habitat, les propos sont vagues et ne débouchent sur aucune mesure concrète de celles que vous nous avez présentées ce soir. On a l'impression que c'est un paragraphe qui est mis là un peu pour faire bonne mesure en quelque sorte. Bref, en fait ce qui nous dérange c'est que cet axe est quasiment l'unique axe de développement dans un sous-secteur du secteur tertiaire, c'est-à-dire le tourisme et l'horeca, dont vous nous dites dans le dossier d'ailleurs qu'il représente déjà 28% et demi de l'activité à Mons au lieu de 10% en moyenne, il est déjà sur représenté, si tout cela aboutissait, ce serait encore bien pire. Je voudrais aussi dans le cadre même de votre proposition relever l'une ou l'autre chose qui me semble en contradiction et même émettre une suggestion. Vous parlez à juste titre du potentiel cognitif de Mons, des universités, des hautes écoles, mais l'aspect technologie de pointe lui se résume à l'image virtuelle en voulant créer un incubateur des hautes technologies de l'audiovisuel et en mettant les sociétés existantes, à raison. Mais je crois moi que nos universités sont performantes dans beaucoup d'autres domaines que celui là et que c'est un peu réducteur de parler de l'aspect cognitif de Mons en matière d'image virtuelle uniquement. Vous relevez par ailleurs et à juste titre que nous avons un enseignement artistique très riche. Mais lorsqu'il s'agit d'installer des œuvres permanentes ou temporaires d'ailleurs dans les espaces publics, vous comptez faire appel à des artistes de renom international comme César ou Botero. Et les artistes locaux là-dedans qu'est-ce que vous en faites ? On a déjà connu cela dans d'autres dossiers, vous voyez de quoi je parle, et nous continuons évidemment à le déplorer. Par ailleurs, une petite suggestion, si nous voulons accueillir de plus en plus de visiteurs, ce qui est positif en soi, ce n'est pas que nous ne voulons pas voir des visiteurs à Mons, je suggère que nous puissions penser aussi à une autre forme de tourisme, au développement des chambres d'hôtes, des tables d'hôtes, le gîte chez l'habitant et pas seulement aux grandes chaînes d'hôtels-restaurants. Parce qu'il s'agit là d'une forme, à mon avis, plus conviviale de l'accueil qui permet un réel échange entre les populations, celles du cru et les visiteurs et aussi surtout dans les retombées économiques se font directement sur les Montois eux-mêmes. Et enfin, 5^{ème} et dernière considération, qui à mes yeux est la plus importante même si on quitte le cadre strict du dossier qui nous est présenté. J'ai moi-même des enfants et des petits enfants et j'ai l'intention de vivre encore quelques années si c'est possible et je souhaiterais donc me tromper quand au futur et à l'avenir du genre humain et du nôtre ici à Mons. Mais je crains quand même que nous allions au devant de grands bouleversements pas forcément positifs en matière économique notamment. D'abord

parce que nous vivons dans un système capitaliste débridé. J'entendais récemment à la télévision quelqu'un qui disait qu'il était totalement inacceptable que les agissements de quelques spéculateurs puissent mettre en péril les bourses et par là l'économie du monde entier. Et bien ce quelqu'un ce n'était pas un écologiste illuminé, c'était Nicolas Sarkozy et pour une fois j'étais d'accord avec lui. Nous venons de connaître encore des bouleversements économiques ces dernières semaines et souvent encore auparavant et il suffit parfois de l'erreur d'un seul trader dans une banque ou dans un fond de pension pour faire des dizaines de milliers de victimes économiques. Le capitalisme financier déconnecté de l'économie réelle risque de nous mener à des crises économiques graves si on continue dans la même voie. Deuxième aspect, les dérèglements climatiques qui provoquent de plus en plus de catastrophes, sécheresses, tornades, inondations, cyclones, etc. Les statistiques le prouvent et tout cela coûte de plus en plus cher à l'économie de la planète. Des économistes ont calculé le coût de son accroissement, je cite : « L'humanité devrait se préparer à une baisse de 5 à 20% du PIB mondiale d'ici à 2150 et payer une facture de 5500 milliards d'euros. C'est effrayant mais ce n'est pas des élucubrations d'écologistes, c'est le résultat du fameux rapport STERN, un ancien économiste en chef de la banque Mondiale qui a fait une étude sur le coût des dérèglements climatiques. Et enfin surtout notre économie basée sur l'énergie bon marché non renouvelable va se trouver face à des échéances douloureuses d'autant plus douloureuses sans doute qu'il y aura conjugaison de la diminution de la production d'une part et accroissement de la demande dans les pays émergents comme la Chine et l'Inde. Vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, l'énergie est très chère, le baril de pétrole est au dessus des 80 dollars et on pronostique 100 dollars d'ici la fin de l'année, tout cela avec un dollar faible, je ne reprends pas, c'est vous qui l'avez dit. Nous avons d'ailleurs à Mons, à l'UMH en réalité, quelques spécialistes du problème dont le professeur BROCORENS qui ont étudié cette problématique du pic de pétrole et dont les prévisions ne sont pas non plus réjouissantes. Alors qu'est ce que tout cela à voir avec le dossier ? Si nous nous trouvons face à une crise économique grave, ce seront les secteurs répondant aux secteurs les moins fondamentaux qui trinqueront les premiers. Que deviendront le tourisme, le design, l'image virtuelle sur lesquelles nous misons actuellement ? Personnellement, je crains qu'ils soient balayés, qu'il y ait un repli sur ce qui répond aux besoins fondamentaux de la population, c'est-à-dire, se nourrir, se loger, se chauffer et se déplacer. L'énergie en quelques sortes. Et donc, on aurait préféré voir des axes de développement de la Ville qui en tiennent compte. Par exemple, point de

vue de l'alimentation, Nicolas MARTIN, absent aujourd'hui, à réuni récemment les agriculteurs montois. Moi je crois que c'est une bonne initiative, le développement d'une agriculture de qualité et d'une alimentation saine, BIO ou au moins raisonnée en circuit court, distribué localement si pas en tout cas du producteur au consommateur, c'est un créneau de développement qui me paraît avoir beaucoup d'avenir, Mons, Ville de l'alimentation saine, pourquoi pas ? Le logement. Le manque cruel de logements de qualité avec des matériaux sains et économes en énergie fait du logement un autre secteur d'avenir. Et nous avons des atouts en cette matière parce que la faculté polytechnique est très active dans le concept de maison passive. Ils en ont d'ailleurs construit une il y a déjà de nombreuses années. Et en plus le logement correspond à un besoin local immense et donc à un créneau de développement endogène, parce que les personnes, et je viens d'en avoir l'expérience, qui cherchent à se loger en louant une habitation rencontrent les pires difficultés. En tout cas pour moi les matériaux innovants et le savoir faire en cette matière est un secteur d'avenir que l'on ne retrouve pas. Et enfin, les énergies renouvelables, nous en avons déjà parlé tout à l'heure, heureusement au travers d'un projet qui va peut-être se concrétiser à l'IDEA, mais les énergies renouvelable pour se chauffer et se déplacer c'est certainement aussi un secteur, d'autant plus que nous avons des réserves d'eau chaude sous nos pieds, ce qui est un atout certain. Nous savons depuis des décennies que nous bénéficions de cet atout naturel et jusqu'ici on n'a jamais dépassé le stade des études, on n'a jamais tenté de concrétiser. Alors, acquérir du savoir faire en cette matière, la géothermie et l'exporter, voilà encore un secteur qui me semble fiable à l'avenir, en tout cas plus que le design ou le tourisme. Voilà les raisons pour lesquelles nous pourrions difficilement vous suivre vu ces insatisfactions lorsque nous passerons au vote. Même si encore un fois, je répète ce que j'ai dit au début de mon intervention, je comprend que vous êtes limité à cause de certaines règles européennes, mais cela nous conduit dans une perspective de la Ville qui ne nous agrée pas tout à fait même si nous sommes évidemment d'accord avec la mise en valeur du Patrimoine.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Monsieur MERCIER.

Monsieur MERCIER, Conseiller : Après autant de paroles, après autant de choses, mon intervention va peut-être vous paraître un peu dérisoire mais je pense que dans tout ce que Monsieur le Bourgmestre nous a parlé, il y a tout un cheminement piétonnier qui est envisagé, je pense que ce cheminement piétonnier sera aussi pensé en fonction des personnes fragilisées telles que les personnes âgées et pour revenir à mon dada habituel,

pour les personnes handicapées. Quand on passe un projet d'une telle sorte, je crois peut-être qu'il faut mettre dans ce projet, toujours cette accessibilité aux personnes qui sont malheureusement fragilisées. Voilà, merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Alors, Monsieur HAMBYE et Monsieur LECOCQ.

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Simplement, on va faire assez court, en fait tout ce programme, tout ces projets vont passer sur le crible d'un comité d'experts qui aura pour objectif d'accroître le développement économique du Hainaut. Donc nous allons nous retrouver en concurrence avec des Villes comme Charleroi, Tournai enfin des régions et autres. Je rejoins un peu mon collègue en me demandant si on ne doit pas adjoindre un volet économique plus important en relayant des demandes des entreprises de la région au niveau des investissements et du programme de recherche. Parce que lors de la première phase de l'objectif numéro 1, on a beaucoup parlé des remparts de Binche. J'ai peur que si l'on a des économistes qui sont majoritairement représentés dans les conseils de décision, notre projet ne soit pas assez tourné vers la création d'emploi via les entreprises. C'est un peu la seule remarque sinon on applaudit des 2 mains mais je me demande si au niveau des entreprises on ne doit pas plus marquer l'accent sur le développement économique. Merci

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, Monsieur LECOCQ.

Monsieur LECOCQ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. En ce qui concerne le MR, nous nous réjouissons des projets présentés par le Collège et de la volonté de développement économique par le biais des 3 pôles, culture, tourisme et patrimoine. Je souhaite également souligner l'importance de l'argumentaire. C'est d'ailleurs sous le gouvernement socialiste libéral et écolo, oui Monsieur VISEUR, qu'en 2002, la Communauté Française de Belgique a rendu à César ce qui lui appartenait, c'est-à-dire, a reconnu officiellement, la ville de Mons, comme capitale culturelle de la Communauté. Je tenais également à saluer le travail de notre échevin, Richard MILLER, à cette occasion. C'est aussi grâce à ce travail de préparation que le chemin de Mons, je devrais dire l'autoroute, se construit et que les portes s'entrouvrent vers Mons capitale Européenne de la Culture en 2015, nous serons donc solidaires du Collège dans son action.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Bien, y a-t-il d'autres remarques ? Chers collègues, d'abord je voudrais vous remercier pour la qualité et des questions et du débat. Peut-être quelques éléments de réponses. En commençant par Monsieur VISEUR. Le projet

de Ville, je vois Monsieur SCHOON demain. Et donc j'espère pouvoir bénéficier de ses conclusions dans un délai raisonnable. La Région Wallonne ayant constaté que peu de projets entraînent pour les contrats d'avenir locaux, avait mis comme date de dépôt, le 31 décembre. J'ai cru entendre mais je dois encore vérifier ces infos mais compte tenu que nous sommes en septembre et qu'il y a encore très peu de communes qui ont fait le travail, il n'est pas impossible que l'on repousse la date et que l'on commence avec un certain nombre de Villes pilotes, ou en tout cas, qu'il y ait des projets qui seraient intégrés et analysés comme projet de Ville en nombre plus limité. Et donc nous sommes dans les temps. Etant entendu que ce que nous proposons ici s'inscrit dans le projet de Ville, mais que le projet de Ville c'est bien entendu pas tout ce qui se trouve là, mais bien entendu, il y a cohérence entre les 2. Mais le projet de Ville parle de beaucoup d'autres choses. Je ne reviens pas sur le fun shopping mais, chers Collègues, il faut quand même que chacun prenne la mesure de la réalité. Nos commerçants souhaitent vendre beaucoup, tantôt ils sont contents, tantôt ils le sont un peu moins. Mais c'est clair que dans le développement économique général, une Ville comme celle-ci doit avoir un profil de commerce qui doit se différencier des autres et doit avoir des heures d'ouvertures qui doivent se différencier des autres à un certain moment. Ce sont les deux conditions sine qua non pour pouvoir être compétitif. Sinon, on peut toujours se poser la question de savoir pourquoi les gens viendraient ici et n'iraient pas ailleurs ? Dans cette réflexion avec cette double dimension de différenciation, à savoir les produits d'un côté et les heures d'ouverture de l'autre, Monsieur l'Echevin MARTIN a entamé des discussions et c'est clair qu'il ne faut pas agir d'autorité, d'ailleurs cela ne servirait à rien, ce sont des décisions propres à chaque commerce mais on chemine pour essayer d'évoluer vers quelque chose en commun. Et dans ce contexte là, sans entrer dans le détail de ce que nous voulons faire maintenant, mais il y a une forme de shopping, qui est un shopping qui s'appelle le fun shopping qui est un shopping agréable où les gens achètent tantôt pour offrir tantôt pour se faire plaisir, c'est souvent le cas mais c'est pas nécessairement le blue-jeans ou les besoins de première nécessité que l'on trouve parfois plus facilement et moins cher dans les grandes surfaces. Alors, le centre urbain rénové, est-ce que oui ou non, il a un facteur d'attractivité ? Là je diverge de Monsieur VISEUR, parce que toutes les études montrent que quand une zone urbaine a une chance d'avoir un centre urbain, notamment un centre urbain avec un patrimoine et un patrimoine mis en valeur, c'est une carte de visite et un facteur de développement exceptionnel. Et d'ailleurs, plus on avance plus on préconise le

développement au départ des cœurs de Ville, sachant que l'on veut faire ce développement par rayonnement, si je puis ainsi dire. Et donc, nous avons eu l'exemple avec Google ou d'autres, quand les investisseurs viennent dans la région, je dirais à 20 30 km à la ronde, il est clair que dans toute la mesure du possible, on amène les gens au cœur de la Ville, on fait partager le plaisir de vivre dans ce creuset, à ces personnes et très souvent, ces personnes y sont très sensibles et si on prend un japonais, un américain qui doit investir, outre la rentabilité propre du site, il va se préoccuper de savoir si il y a des écoles, si il y a des clubs de sports, si il y a un cadre de vie qui est agréable et nous avons énormément d'étrangers qui ont des résidences au cœur même de la Ville. Et donc, ça moi je ne partage pas du tout ce sentiment comme quoi ce serait secondaire, que du contraire, je pense qu'il faut faire un certain nombre de progrès dans des domaines que vous avez évoqués mais ce serait une erreur, à mon avis, stratégique pour au moins 50 ans si on ne profitait pas des moyens financiers qui sont disponibles pour parachever et consolider le patrimoine dont nous disposons. Alors, là où je m'interroge sur ce que cela veut dire, vous avez dit et vous n'êtes pas le seul, Monsieur HAMBYE l'a indiqué aussi sous d'autres formes, il y a des universités qui proposent autre chose que des programmes sur les images. C'est vrai. Et là, elles n'ont pas besoin de nous, je veux dire, les universités qui veulent déposer un projet de recherche, et nous avons fourni, moi-même d'ailleurs, et envoyé les programmes opérationnels, c'est-à-dire les conditions qui permettent aux entreprises, vous vous souvenez qu'il y avait 3 axes et que nous travaillons sur l'axe 3, les universités peuvent travailler sur l'axe 2, c'est clair que les universités ou les centres de recherche, par exemple « Multitel » et « Matérianova », n'ont été créés que du fait que de la volonté des fonds européens. Ils sont eux-mêmes les enfants des fonds européens. Mais sachez que ce n'est pas de la recherche pure, la recherche pure n'est pas financée, il faut de la recherche à finalité économique et une finalité immédiate, donc il faut la relation. J'ai moi-même réuni les responsable de « Multitel » pour leur parler, il y a de ça 4 5 mois, en indiquant clairement que leur projet risque de ne pas être retenu par la commission d'expert si celle-ci ne voit pas en parallèle au projet de recherche immédiatement, quels sont les utilisateurs potentiels et pas des gens qui de loin pourraient être intéressé, non, des gens qui sont intéressé et qui sont partie prenante des projets. Mais ça, vous comprenez que la ville de Mons n'a pas pour mission de faire ce genre de travail. Nous ce que nous avons fait, c'est informer, informer les centres de recherche, les universités, informer les entreprises, vous vous souviendrez que j'étais alors Ministre Président et que j'ai fait un

road show avec quand même en tout plus de 2000 décideurs à travers la Wallonie, des décideurs économiques, pour porter la bonne parole et dire comment on devait introduire les sujets. « Virtualis » pourquoi avons-nous été coordonateur, parce que là nous avons des gens capables de le faire, nous avons des entreprises mais qui sont tellement petites que si nous n'apportons pas le soutien logistique de coordination, ces gens n'étaient pas en mesure de présenter le projet. Or, nous avons des gens de très grande qualité, technologique pour ce faire, et donc là on joue un peu notre rôle connaissant et ayant identifié le projet. Alors, les artistes locaux, bien entendu, si je ne prenais que Monsieur SPRIET ou d'autres, nous n'en manquons pas. Quand on met des noms connus, notamment pour l'art en rue et bien c'est pour attirer l'attention à titre exemplatif pour les experts, parce que nous avons la faiblesse de penser que beaucoup connaissent BOTERO et d'autres et que l'on voulait leur demander, non pas qu'il y aurait a priori un choix pré déterminé pour les femmes d'une certaine forme, opulente à la Ville de Mons, bien que si je pouvais avoir un ou plusieurs BOTERO, je ne dirais pas non, je n'ai pas du tout un gout prédéterminé pour ce genre de physique artistique mais simplement pour montrer ce que nous voulions faire, comme quoi je laisse la porte ouverte à tout, n'est ce pas Madame, mais bien entendu les artistes locaux seront consultés puisque là les procédures sont des procédures ouvertes. Alors, un élément qui nous différencie si vous me le permettez, Monsieur VISEUR, vous avez fait une analyse de la situation qu'en partie je peux partager mais là où moi j'arrête mon analyse c'est et je ne vous suis pas dans le catastrophisme. Ayant été passionné par l'évolution des sociétés, de la civilisation et l'évolution des sociétés humaines, si on n'avait jamais évolué et si il n'y avait pas eu à travers des âges depuis les 4 milliards et demi d'années que nous sommes là et depuis les millions d'années que nous existons, nous ne serions pas là. Je veux dire, on aurait des dinosaures, des brontozores et toutes autres sortes de je ne sais quoi mais peut-être que nous ne serions pas la ou nous serions la avec une tout autre forme de société. La nôtre n'est pas brillante, cela c'est le moins que l'on puisse dire, m'enfin de la à penser que c'est la fin du monde, je n'y crois pas. Je pense que nous allons au devant de grandes difficultés mais celles-ci pourront être résolues par l'intelligence humaine. Et moi j'ai confiance en l'être humain. Je ne crois pas du tout au suicide collectif, et je n'ai pas envie, cela je vous le dit, et j'espère qu'on n'y parviendra pas, 2150 là, je ne sais pas très bien ce qu'il va se passer et il faut aussi laisser à nos successeurs quelques problèmes à résoudre parce que si l'on résolvait tous les problèmes nous-mêmes vous voyez un peu comme ils s'embêteraient mais d'ici là,

franchement, si c'est pour revenir à une société autarcique où tout doit venir du local avec une autonomie totalement assumée, pourquoi pas, mais si cela veut dire qu'après cela les gens communiquent moins, voyagent moins, vivent dans un espace plus confiné, non ! Ce qu'il faut c'est essayer, même si c'est difficile, de trouver des énergies de substitution, être beaucoup plus rationnel, faire en sorte que l'on soit moins gaspilleur et cela je vous suis entièrement. Il y a beaucoup à faire à cet égard, contribuer à ce qu'en effet nos agriculteurs et autres puissent écouler leurs produits, mais je ne pense pas que l'on doit aller vers cette société et donc je n'ai pas ce sentiment catastrophiste. Alors pourquoi par exemple, le projet comme le logement n'a pas été déposé ?

Simplement parce que dans les programmes européens nous ne pouvons pas. Nous avons déposé en fonction de l'axe 3 et en fonction des programmes opérationnels et des conditions européennes. Celles-ci sont d'ailleurs sur les sites internet depuis maintenant des mois et bien sûr, nos experts ont fait une analyse. Par ailleurs, nous avons déposé des projets par rapport à ce que nous pouvons faire nous-même et que nous pouvons maîtriser en tant qu'administration communale avec nos propres services. L'eau chaude par exemple, non seulement je connais le problème et l'IDEA déposera indépendamment de nous un projet à cet égard, cela nous verrons si ils le feront. Mais sachez que l'on n'a pas attendu 2007 pour en parler, j'étais jeune conseiller de Monsieur BUSQUIN et même avant quand nous avons valorisé l'eau chaude notamment pour chauffer les logements sociaux de Saint-Ghislain. J'étais moi-même rédacteur du document qui a permis de faire un forage à Douvrain et il existe à Ghlin, un puits foré. Je m'en souviens parfaitement et si à l'époque cela n'a pas été exploité, c'est que économiquement c'était une difficulté car il faut non seulement qu'il y ait de l'eau, l'eau étant tantôt à 65 ou 70°, il faut une certaine pression, enfin je vous passe le détail de tout ce que l'on peut faire. Mais ok, je suis d'accord, la difficulté c'est que nous n'avons pas l'instrument pour le faire et dans l'état actuel des choses ce n'est pas prioritaire à certains endroits et donc peut-être que l'IDEA viendra avec un projet et par ailleurs j'en termine pour ces aspects là, logement passif, eau chaude, etc. Aujourd'hui la Région Wallonne a des moyens financiers et dans le cadre du plan Marshall, nous en aurons encore plus et donc l'on pourra bien entendu faire des programmes très ambitieux en matière de maîtrise de l'énergie. Pour le cheminement des personnes moins valides et des personnes âgées, bien entendu. Maintenant appelons un chat, un chat. Le choix qui a été fait in illo tempore et donc, cela depuis plusieurs décennies de mettre des pavés et des pavés en porphyre bombés. Sur le plan esthétique, chapeau mais

je voyais encore tout à l'heure Madame la Présidente KABILA, cheminant sur les pavés et bien je dois dire que je me demandais à chaque moment si elle n'allait pas perdre une chaussure et j'étais très attentif pour qu'il n'y ait pas des images qui fassent le tour du Monde. Et donc là on a fait ce choix en son temps, mais il faut préconiser comme je le fais je le pense, que pour les remplacements il faut des pavés plats, il faut absolument que l'on ait la possibilité tantôt pour les gens avec des poussettes, tantôt pour les personnes âgées, tantôt pour les dames qui mettent des haut talons, etc. Il faut là encore un travail considérable et on ne peut le faire qu'au fur et à mesure des remplacements. Vous imaginez s'il fallait faire tout le centre de Mons, depuis la rue du Parc à la rue de la Grande Triperie, faut dire qu'il ne faut pas des hauts talons pour avoir quelques problèmes de chevilles à la rue de la Grande Triperie, mais bon en attendant c'est comme ça. Donc oui, on fera très attention et on en tiendra compte dans le cahier des charges, sachant que nous avons cette spécificité et je plaide pour qu'au fil du temps, à chaque fois que l'on remplace au lieu de mettre du porphyre bombé, on y mettra du pavé plat comme on est en train de la faire par exemple, rue d'Enghien, c'est déjà un peu mieux, mais on peut aller encore plus loin comme les trottoirs de la rue d'Enghien, là c'est nettement meilleur simplement pour la commodité des personnes âgées, des personnes moins valides, etc. Voilà chers Collègues, sachez encore une fois que les projets déposés, bien entendu rien n'est parfait et certainement ce que le Collège peut proposer mais cela cadre, oserais-je dire cela colle au programme opérationnel pour accroître au maximum de chance d'être retenu mais nous ne sommes pas les seuls projets, d'ailleurs on verra le 30, il y aura peut-être des dizaines d'autres projets dont nous n'avons aucune connaissance qui vont venir se joindre à ceux-ci.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Avant le vote, je voulais juste une très courte réplique, à propos du catastrophisme, non je ne prêche pas la fin du monde. Mais je crois quand même que nous aurons du mal d'éviter de passer par des crises profondes même si à long terme j'ai le même optimisme que vous sur la survie du genre humain, mais je crois que nous devons anticiper ces crises à tout niveau de pouvoir où l'on se trouve et non pas en retournant vers l'autarcie comme vous aviez l'air de m'avoir compris puisqu'il s'agit au contraire d'utiliser nos éléments pour en faire un savoir faire que nous exportons.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Merci

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. LAFOSSE, DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TOUBEAU, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 20^{ème} annexe

50^e objet : Centre Intercommunal de Santé – Assemblée générale du 11.10.2007.
Approbation de l'ordre du jour. 8^e

ADOPTE à l'unanimité – 21^{ème} annexe

51^e objet : A.S.B.L. «LE MANEGE.MONS » - Garantie, par La Ville, d'un crédit de caisse à durée déterminée auprès de Dexia Banque. Approbation.
Gestion f. Garant.crédit.caisse ASBL Le Manège

ADOPTE à l'unanimité – 22^{ème} annexe

12^e objet : Aliénation des emplacements de stationnement n^os 29 et 53 du parking couvert Rachot à Mons. Régie foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 23^{ème} annexe

13^e objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des appartements construits sur la parcelle sise à Mons, rue des Sars, cadastrée section E n^o 124 K. Régie foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 24^{ème} annexe

14^e objet : Échange à intervenir entre la Ville de Mons et la Société Coopérative à responsabilité limitée « ROYAL ALBERT ELISABETH CLUB TENNIS MONS » relatif aux parcelles de terrain cadastrées Mons- 4^{ème} division section B, partie du n^o663 K, partie du n^o666 d3 et partie du n^o663d. Régie foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 25^{ème} annexe

15^e objet : Renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire – Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur.
Aménagement Territ. et Permis CCAT 2007

ADOPTE à l'unanimité – 26^{ème} annexe

16^e objet : Rapports urbanistiques et environnementaux (RUE) relatifs aux zones d'aménagement communal concerté (ZACC) – Mission d'auteur de projet pour le lot 2 – Approbation de l'avenant 1 à la convention. 3^e/5eE/200 .930.302.01/TO

REMIS

17^e objet : Règlement communal relatif à l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public. Fêtes 0307

ADOPTE à l'unanimité – 27^{ème} annexe

18^e objet : Acquisition de mobilier scolaire 2007 pour les écoles fondamentales de la Ville de Mons – Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2007/721. 125/JYD

ADOPTE à l'unanimité – 28^{ème} annexe

19^e objet : Modification partielle de l'alignement de la rue de Bouzanton et place Simonet à Mons. 3^e/2^e A/8455/CDP/C/3/132/I

ADOPTE à l'unanimité – 29^{ème} annexe

20^e objet : Modification des équipements publics consistant en la création d'une ruelle piétonne entre la rue de Bouzanton et la Caserne Vingternier dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur la création de 16 logements, place Simonet à Mons. 3^e/2e A/8455/CDP/C/3/132/II

ADOPTE à l'unanimité – 30^{ème} annexe

21^e objet : Modification des équipements de la voirie. Rue de la Genièvrerie à Hyon ; construction de 10 logements. Création d'un trottoir et rétrocession d'égout existant. 3^e/2^e A/8454/CDP/ C/8/13

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Madame MERCIER, la rue de la Genièvrerie.

Madame MERCIER, Conseillère : Donc, rue de la Genièvrerie à Hyon. On va construire 10 logements sur un terrain fait de remblais et qui l'hiver est pratiquement toujours sous eau. Je pense que ce n'est pas raisonnable. En tout cas on pourra prévoir des pompes dans les habitations. Savez-vous que sans être les pieds dans l'eau, les maisons qui longent la Trouille, ont des caves inondées à l'arrivée de grosses pluies. Propriétaires et locataires pompent l'excédent d'eau mais vivent toujours sur le qui-vive ou sous la menace, comme vous voulez, alors soyons bien prudents par rapport à la rue de Genièvrerie. Voilà.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Monsieur l'Echevin, êtes vous prudent ?

Monsieur DARVILLE, Echevin : Oui, Monsieur le Bourgmestre, il n'y a aucun problème, toutes les études ont été liées en fonction du sol et du sous-sol. Donc nous sommes très prudents en la matière, Madame MERCIER.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : D'accord, merci. Faut-il un vote ? non, d'accord. Approuvé.

ADOPTE à l'unanimité – 31^{ème} annexe

22^e objet : Bâtiments scolaires. Placement d'un système anti-intrusion. Lot 10 : Ecole de la rue Doyen à Havré. Approbation du décompte final. 3^e/1^e E/2007/722.092.10/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 32^{ème} annexe

23^e objet : Ecole des Bruyères, conciergerie – Renouvellement des menuiseries extérieures. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2007/722.14.00/GT

ADOPTE à l'unanimité – 33^{ème} annexe

24^e objet : Modification des équipements de voirie. Pose enterrée de câbles basse tension et conduites de gaz, rue des Arbalestriers, boulevard Kennedy, rue des Droits de l'Homme, rue Valenciennoise à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.
3^e/2^e A/8466/CDP/C/3/134

REMIS

25^e objet : Ecole de Villers-Saint-Ghislain – Extension de locaux. Approbation du décompte final. 3^e/1^e E/2002/SUB.722.057/MCP

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : L'école de Villers-Saint-Ghislain, extension de locaux, approbation du décompte final. Madame MERCIER.

Madame MERCIER, Conseillère : Voilà. Je suis assez surprise de lire « extension des locaux ». Au point de départ, les travaux avaient coûtés 131.424 € c'est-à-dire, à peu de chose près, 5.256.960 d'anciens francs. Depuis lors, on sait qu'une partie des locaux doit fermer. Or, la somme restant à liquider est de 40.381 €, soit 1.615.000 anciens francs. Alors, ma question est la suivante : que va-t-on faire des locaux qui ne sont plus utilisés par l'école et qui sont tout neufs ? Personnellement, c'est vrai, je suis toujours triste quand un village perd son école ou une partie de celle-ci, qui est le cas ici. Voilà.

Monsieur DARVILLE, Echevin : Alors, je vais plutôt passer la parole à Madame l'Echevine, mais vous savez quand même que lorsque l'on entame un dossier tel que celui là, évidemment on tient compte du nombre d'élève lorsque l'on introduit le dossier

et on ne peut pas prévoir dans l'avenir la dégradation de la population scolaire dans un établissement. Vous savez aussi que ces dossiers prennent un certain temps à aboutir parce que l'on demande des subsides, parce qu'il y a les marchés publics, donc voilà.

Madame HOUDART, Echevine : Je confirme ce que mon collègue a dit et nous espérons encore pouvoir sauver la section maternelle en tout cas.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Un mot, le point 22, quand on a approuvé, on n'approuve pas le projet, mais on approuve le décompte final.

ADOpte à l'unanimité – 34^{ème} annexe

26^e objet : Aménagement du trajet Gare-Grand-Place pour les personnes à mobilité réduite. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2007/421.070.00/GMS

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur MERCIER, l'aménagement du trajet, à oui, donc cela c'est grâce à vous !

Monsieur MERCIER, Conseiller : Non.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Comment non ?

Monsieur MERCIER, Conseiller : C'est grâce à la Ville qui a mis sur pied cette fameuse plateforme des personnes handicapées...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : A cela, c'est bien de le reconnaître !

Monsieur MERCIER, Conseiller : Et surtout dans cette plateforme des personnes handicapées, il y a différents groupes de travail et ici j'ai la chance de siéger dans ce groupe de travail et on nous a présenté ces travaux, nous les avons de nouveau réanalysés, je trouve assez intéressant et très bon qu'un responsable de la Ville vienne assister à cette séance. On en a beaucoup discuté. On est resté à l'intérieur de l'enveloppe. Il y a eu quelques aménagements qui ont été envisagés parce que un cheminement pour une personne aveugle et un cheminement pour une personne en voiturette, je ne vais pas dire que c'est parfois incompatible mais il y a des compromis et en restant à l'intérieur de cette enveloppe, on a respecté ces compromis. Donc cela, c'est très bien et c'est dans l'optique de ce que vous disiez, Monsieur le Bourgmestre, c'est-à-dire que quand on envisage d'arranger un endroit, on le fait bien. Le petit bémol et cette idée m'a été suggérée à l'occasion de ce que la Ville vient encore de faire ce dernier week-end, c'est-à-dire, inviter des personnes handicapées à venir montrer à tout un chacun nos difficultés et ce vendredi, il y avait tout une série de sensibilisation des personnes aveugles étaient là, des personnes en voiturettes étaient là et on a reçu des

élèves de l'Athénée qui sont venus et que l'on a mis en conditions. Il y a d'autres écoles qui sont venues, si bien que l'on était peut-être là, sur la place de la gare, 80 personnes. Ces gens ont essayés d'évoluer en voiturette ou avec un bandeau sur les yeux et ils ont vu nos difficultés. Donc, c'est une très bonne chose. Seulement, ce que des personnes qui se trouvaient là nous on fait remarquer, c'est qu'en fait on partait d'un endroit, mais d'un endroit extérieur à la gare de Mons, on partait véritablement du début de la rue, ce doit être la rue Léopold pour partir vers le centre de Ville et alors un cheminement aussi vers l'AWIPH. Seulement, pour nous qui ne voyons pas et pour les personnes en voiturettes également, il n'y a pas la un réel point de départ. Nous, notre réel point de départ, en fait c'est la gare de Mons, donc c'est cette traversée de la place Léopold, qui pose un réel problème. On avait dit dans un premier temps que l'on arrangerait cet endroit là quand il y aurait tous les travaux de la gare, la passerelle et tout le bazar. J'ai eu la chance à l'occasion des portes ouvertes des amis des aveugles, d'en parler avec Monsieur BARVAIS et si j'ai bien compris ces travaux envisagés pour la gare de Mons, ne seraient seulement que pour 2012. Il y a tout le dossier que vous avez traité tout à l'heure et qui nous emmènera peut-être plus tard pour cette traversée de la gare, alors je me posais comme question, cet endroit difficile pour nous, on ne pourrait pas envisager de l'aménager à moindre frais. Il y a un architecte qui siège avec nous au groupe de travail de la personne handicapée. Il connaît tout les matériaux qui peuvent être utilisés. Pourquoi ne pas faire un aménagement, peut-être, provisoire et de préférence, esthétique, pour nous permettre de franchir vraiment cet écueil. Je reviens toujours sur la même histoire, mais j'y tiens véritablement et toutes les personnes handicapées qui se trouvaient sur place ce jour là, y tiennent véritablement. La gare, le feu rouge qui redevienne sonore et puis nos 2 accès vers les 2 rues qui nous emmènent dans le centre ville. Voilà, on ne peut pas arriver à faire des travaux définitifs mais peut-être nous faire l'un ou l'autre travail provisoire en attendant que tout ces grands travaux se réalisent, 2012, peut-être plus tard, alors pourquoi pas envisager quelque chose d'un petit peu moins onéreux mais de quand même résoudre ce fameux problème. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, merci.

Madame CRUVEILLER, Echevine : Je voudrais quand même signaler que vendredi l'action a été organisée par le Conseil Communal des Jeunes qui travaille sur la semaine de la citoyenneté depuis mercredi passé et que demain il y aura encore une action de sensibilisation sur le thème des incivilités. Le Conseil Communal des Jeunes est quand même très attentif aussi aux personnes à mobilités réduites. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Une information et une suggestion. L'information c'est que l'on doit avoir en retour de Monsieur CALATRAVA un certain nombre de considérations. Pour mémoire, c'est quand même le personnage qui fait le nouveau pont à Venise, qui fait la nouvelle tour au Ground Zero de New York, sans compter Liège et c'est un Monsieur un peu occupé mais il nous a promis un projet audacieux mais qui doit passer par la SNCB et c'est la SNCB qui doit revenir vers nous. Je vais essayer de reprendre des contacts et en tout cas nous sommes en 2007, si nous pouvions prendre des décisions dans des délais raisonnables notamment en permis de bâtir, on pourrait certainement avancer non pas pour 2012 mais plutôt pour 2009, début des travaux. Mais faut-il encore que nous puissions bénéficier de tous les permis. Donc dès que j'ai un signal, je fais signe. Et c'est vrai qu'en attendant, comme vous l'indiquiez, il faut peut-être prendre des dispositions et la suggestion c'est celle-ci, on essaiera dans les prochaines semaines, soit en octobre, soit en novembre et on peut prendre 2 dates, parce que s'il fait mauvais et qu'il pleut, il faut peut-être le faire quand il fait sec. Je vais proposer au service des travaux, donc aux chefs de service des marchés publics, au surveillant de chantier, les Echevins et Bourgmestre, ceux qui le veulent, on va faire l'exercice avec vous. Donc on ira les yeux bandés ou avec une voiturette et nous ferons l'exercice, nous le ferons avec vous parce que je pense qu'il n'y a pas de meilleur sensibilisation, notamment par rapport à tout le programme que nous avons à faire, si nous même nous ne prenons pas la mesure. Parce que je ne pense pas qu'il y ait de la mauvaise volonté mais je prends l'exemple de celles et ceux qui font du vélo, quand je fais du vélo, je suis agacé, même, par exemple, à l'avenue Charles de Gaulle, qu'on vient de refaire et bien les bordures, alors que les bordures devraient mourir dans la chaussée, il reste toujours un petit décalage et autant vous dire que cela peut causer une chute à vélo. Si vous allez en Hollande ou en Flandre, vous n'avez pas ça, les bordures viennent mourir au degré zéro, sous une forme asymptotique, tandis que chez nous il reste toujours une bordure, on se demande bien pourquoi, il y a toujours une explication d'un ingénieur mais en attendant, cela vous tape sur les fesses et l'on peut tomber lorsque vous êtes à vélo. Donc tout ceci pour vous indiquer que même quand il y a de la bonne volonté, qu'on y met les moyens, c'est pas nécessairement la bonne solution, donc on va regarder avec les agendas, on propose 2 dates, on fait l'exercice, je pense

que ce sera utile pour tout un chacun. Voilà ce que je suggère. Moyennant cela, on peut considérer que l'on approuve ?

ADOPTÉ à l'unanimité – 35^{ème} annexe

27^e objet : Plan Mercure 2007/2008 lancé par la Région Wallonne – Approbation de la candidature de la Ville de Mons pour la mise en œuvre du Plan Lumière des rues d'Havré, Peine Perdue et Lescarts. 3^e/2^e E/2007.PlanMercure

Madame MERCIER, Conseillère : Nous arrivons ici au plan Mercure et Monsieur le Ministre COURARD propose de poursuivre le plan Mercure, c'est-à-dire pour faire court, des aménagements sur le cheminement PMR de la gare de Mons à la Grand'Place mais Mercure c'est surtout un plan lumière pour la rue d'Havré, la rue de la Peine Perdue et la rue Jean Lescart. C'est fort bien mais doit-on pour cela abandonner ce qui avait été prévu le 11 juillet 2005 et dont on parle au début du dossier. Après on n'en parle plus, donc c'est cela que j'en reparle maintenant. Refaire la piste cyclable de l'avenue du Centenaire à Hyon, franchement, vous venez de parler de vélo, et bien elle en a bien besoin. La piste est tellement défoncée qu'elle risque d'occasionner des chutes et des accidents. Ensuite on souhaitait aussi s'attaquer à la réfection de la placette, rue du Petit Trou Oudart, quand va-t-on alors réaliser ce qui était prévu et qui semble maintenant passer au bleu car on a d'autres programmes ?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Il y a quelques minutes l'on risquait de tout faire passer au vert, maintenant tout faire passer au bleu, non, restons avec les différentes couleurs, mais il s'agit du plan 2007-2008 donc d'après ce que je crois comprendre ce qui a été décidé reste décidé, ici c'est le plan pour le futur et c'est le plan lumière donc les décisions antérieures restent d'application et donc si vous ne voyez pas d'effet c'est simplement que cela prend du temps dans les procédures administratives mais donc ceci ne remplace pas les décisions prises antérieurement et notamment en juillet 2005. Elles viennent s'ajouter.

Madame MERCIER, Conseillère : Ah, parce que, juillet 2005, on n'en a plus parlé du tout...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Mais non, puisque, ... Vous n'avez lu nulle part qu'on supprimait la décision ? Donc qui ne dit mot consent, donc en l'occurrence ici, 2007-2008, il n'y a donc pas péril en la demeure.

Madame MERCIER, Conseillère : Ca va, merci Monsieur le Président.

ADOpte à l'unanimité – 36^{ème} annexe

28^e objet : École du Centre à Obourg – Fourniture et pose de matériel de gymnastique – Approbation du projet et détermination du mode de passation.

3^e/5^e E/2007.722.150.00/MV

ADOpte à l'unanimité – 37^{ème} annexe

29^e objet : RAEC Mons – Construction de la tribune latérale gauche – Augmentation de la puissance électrique pour raccordement sur réseau de l'éclairage du terrain principal – Approbation du coût des prestations de l'IEH. 3^e/1^e E/2004/SUB/764.140/SB

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur LAFOSSE pour le Royal Albert Elisabeth Club de Mons qui vient d'engranger 6 points sur 6. C'est pas mal, de quoi avoir un peu d'optimisme.

Monsieur LAFOSSE, Conseiller : Est-il possible de réutiliser les anciens éclairages de l'Albert qui sont actuellement sur le terrain militaire de l'avenue du Tir pour d'autres clubs sportif ?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, soyons des chercheurs de lumière et donc ce que je vous suggère c'est d'interroger les services, en aucun cas on ne peut confisquer la lumière et donc si on peut les réutiliser, je vais demander la faisabilité de votre question et on vous répondra par écrit si vous le permettez. Parce que je vois bien que mes grands experts doivent appeler le professeur CAPELICOSTAUD là, celui que l'on appelle toujours CAPELLO quand il faut le dictionnaire, le professeur CAPELLO n'étant pas là, on va vous répondre par écrit. Ca va ? Merci. Moyennant ces remarques...

ADOpte à l'unanimité – 38^{ème} annexe

30^e objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers à réaliser à Mons, Harveng, St-Denis, Hyon, Flénu. Approbation du projet, des conditions de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2007.421.063.01/GMS

ADOpte à l'unanimité – 39^{ème} annexe

31^e objet : Crèche de Jemappes – Acquisition d'un lave-linge – procédure d'urgence – Communication de la décision du Collège communal du 4 septembre 2007.

3^e/5^e E/2007/844.241.01

ADOpte à l'unanimité – 40^{ème} annexe

32^e objet : Bâtiments communaux – Acquisition de matériel de protection incendie.
Approbation du projet et détermination du mode de passation. 3^e/4^e E/2007.104.
011/DS

ADOPTE à l'unanimité – 41^{ème} annexe

33^e objet : Plan escargot 2007 – Réfection des trottoirs : chaussée du Roelux à Mons de la route d'Obourg jusqu'au bois d'Havré – Approbation du projet, du mode de passation et des conditions du marché. 3^e/2^e E/2007.planescargot/MF

ADOPTE à l'unanimité – 42^{ème} annexe

34^e objet : Rue du Couvent à Jemappes – Lot 3 : chauffage – Modification du montant d'estimation. 3e/1^e E/2007.722.136.03.MCP

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

35^e objet : Acquisition de bornes et potelets (5 lots) – Lots 1, 4 et 5 – Approbation du projet, du mode de passation et des conditions de marché. 3^e/5^e
E/2007.423.093.01.04.05

ADOPTE à l'unanimité – 44^{ème} annexe

36^e objet : Acquisition de bornes et potelets (5 lots) – Lots 2 et 3 – Approbation du projet et du mode de passation du marché. 3^e/5^e E/2007.423.093.02.03

ADOPTE à l'unanimité – 45^{ème} annexe

37^e objet : Curage de l'égout situé à Mons, entre la rue Masquelier et le Boulevard Gendebien parallèle à la rue du Rivage – Information au Conseil Communal de la décision prise par le Collège Communal en date du 13/09/07 en application des Articles L 1311-3, L1311-5 et L 1222-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
3e A/2007/JYD

ADOPTE à l'unanimité – 46^{ème} annexe

38^e objet : Aménagements de sécurité à réaliser au chemin à baraques à Mons – Travaux subsidiés figurant au programme triennal 2007/2009 – année 2007 – Triennal partiel – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e/2^e E/2007.TRI.421.066/MC

ADOPTE à l'unanimité - 47^{ème} annexe

39^e objet : Programme triennal 2007-2009 des travaux subsidiés par la Région Wallonne – Approbation. 3^e/2^e E/A/20522/ML

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, DUQUENNE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TOUBEAU, DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, M. MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 48^{ème} annexe

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Alors, nous avons une question et une interpellation de Monsieur LAFOSSE, je vous en prie.

Monsieur LAFOSSE, Conseiller : Merci. Je commence par la question ?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Vous commencez par la question, conformément au règlement.

Monsieur LAFOSSE, Conseiller : Donc la question c'était concernant donc la commission d'énergie qu'on devait donc installer et je voulais savoir donc quand elle sera installée et si elle fonctionne déjà actuellement ?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Donc, j'y ai répondu indirectement tout à l'heure, nous avons maintenant un conseil participatif de développement durable, nous venons de bénéficier des services d'un stagiaire en développement durable qui est issu de l'institut éco-conseil. Nous allons bénéficier d'un conseiller en énergie pour une période de 2 ans et puis grâce à tout cela et à notre stratégie qui sera clairement indiquée dans le plan Ville de développement durable, on va demander un agenda de travail et donc en effet nous allons avancer, l'on est un plus loin que par le passé, simplement parce que maintenant les gens arrivent. Il y a déjà une des 2 personnes qui est présente et dès que l'on engagera la deuxième on aura des travaux avec ces personnes au sein du Collège pour faire un programme le plus opérationnel possible, tenant compte d'ailleurs de tout ce qui a été dit tout à l'heure, notamment avoir recours à des tiers investisseurs. Mais donc je pense que l'on pourra d'ici 3 mois, 3 ou 4 mois, venir avec un programme un peu plus opérationnel et méthodologique.

Monsieur LAFOSSE, Conseiller : Merci Monsieur. L'interpellation. J'ai eu la confirmation que le Collège a repris les voiries du zoning de Cuesmes. Et donc, je constate que certaines de ces voiries ont été ré enduites. Je suppose pour la passation à la

Ville de Mons, mais la voirie principale ne l'a pas été et par ailleurs, je trouvais aussi et y a pas que moi, que les abords du zoning de Cuesmes ainsi que les accotements ne sont pas à mon sens suffisamment entretenus, sont actuellement dans des états, je dirais, délabrés et voire inaccessibles pour les piétons. Donc je voulais savoir si il était possible de demander à l'IDEA de remettre en ordre l'ensemble des voiries et accotements du zoning avant la reprise finale par la Ville de Mons et en même temps une petite parenthèse concernant l'éclairage, si il y avait moyen aussi, car il y a plusieurs entreprises qui ont des problèmes d'éclairage et actuellement ils ont des difficultés de savoir à qui ils doivent s'adresser plutôt qu'à la Ville ou à l'IDEA et cela pose parfois problème quand les plombs des cabines sautent. Merci.

Monsieur DARVILLE, Echevin : Chers Collègues, les voiries des zonings industriels sont réalisées par l'intermédiaire des intercommunales de développement économique qui bénéficient à cet effet de subsides provenant du Gouvernement Wallon. Dans son arrêté du 19/12/1991, le Gouvernement Wallon fixe les modalités de reprise de ces voiries de la commune sur le territoire de laquelle elles se trouvent. Dans le cas du zoning de Cuesmes, ces formalités non jamais été réalisées. Les voiries sont donc toujours gérées par l'IDEA qui dès 2003, a entrepris les formalités en vue de se conformer à la législation en vigueur et ce pour toutes les Villes et Communes de sa zone. Le Collège Communal en sa séance du 26 janvier 2004 a déterminé les travaux à réaliser par l'IDEA en vue de l'octroi de la réception provisoire par la Ville de Mons. Cette réception étant préalable à la reprise en gestion de ces voiries. La liste des travaux est la suivante : nettoyage des filets d'eau, des avaloirs, des tuyaux de raccordement vers les égouts. L'uniformisation et la fermeture des revêtements, le remplacement des candélabres endommagés, la remise en état de la signalisation existante, quelques travaux supplémentaires tels que les rechargements en graviers de certains accotements, le placement de quelques panneaux supplémentaires. Le réseau d'égouttage est garanti pendant une période de 5 ans par l'IDEA. Cette garantie couvrant les effondrements et les débordements. De nombreuses réunions techniques sont intervenues afin de régler les modalités pratiques de ces interventions. Les aménagements de voiries seront achevés ce week-end par la pose d'un tapis dans la rue de la Poire d'Or. En ce qui concerne les accotements, aucune intervention de remise en état n'est planifiée. En effet, lors de la création de ce genre de voirie, les accotements sont aménagés au fur et à mesure par les acquéreurs des terrains. Pour l'entretien des plantations et de la propreté sur ces voiries, l'IDEA ne dispose pas de personnel pour effectuer ce travail. Nous

intervenons donc régulièrement dans le cadre de la responsabilité du Bourgmestre sur le plan de la propreté. Dès que ces voiries seront réceptionnées, nous en assumerons l'entretien régulier en ce compris le rond-point d'accès. Pour le problème d'éclairage que vous venez d'évoquer, il suffit d'appeler le numéro vert et nous faisons une fiche de travail que nous communiquons à l'intercommunale concernée. Voilà cher Collège Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller si vous souhaitez répliquer...

Monsieur LAFOSSE, Conseiller : Oui, merci. Simplement 2 choses. Ma question était plus simple. Actuellement les accotements sont quand même très peu entretenus et je parlais surtout du rond-point central qui est quand même le rond-point le plus visible de ce zoning. Je crois que cela n'invite pas les investisseurs à venir s'installer dans ce zoning. Donc maintenant je ne connais pas le délai pour la réception dont vous parlez pour la reprise de ces voiries par la Ville mais je pense qu'en attendant, je crois que l'on pourrait quand même leur demander d'entretenir ne fût-ce que le minimum de manière à donner à ce zoning un plus bel aspect et que ce soit plus attractif. Ensuite, la deuxième chose était en ce qui concerne l'éclairage, vous avez raison qu'en téléphonant au téléphone vert que vous avez donné, on peut probablement résoudre le problème, mais quand vous avez ces personnes qui sont dans les difficultés puisqu'ils sont dans le noir, si on chemine par le numéro vert comme vous le dites, on n'arrive pas à remettre en route la cabine et malheureusement on doit le faire de manière un peu détournée pour leur donner à nouveau le courant. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Ok, merci infiniment. L'incident est clos. Mes chers collègues nous entamons le huis clos. Je remercie les membres de la presse ainsi que le public d'avoir participé à nos travaux. Prochain Conseil Communal le 22 octobre.

La séance est ouverte à huis clos avec 42 présents

Sont absents : M. MARTIN, Mmes COUSTURIER, MOUCHERON

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

40^e objet : Conseil Participatif de Développement Durable – Composition
Cabinet du Bourgmestre

ADOPTE – 49^e annexe

41° objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 2/3 temps accordée à une graduée en sciences juridiques. 1° 11370

ADOPTE – 50° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps d'une employée d'administration. 1° 3/3546

ADOPTE – 51° annexe

42° objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Octroi d'un congé parental par réduction d'1/5 temps dans le cadre d'une interruption de carrière à une auxiliaire professionnelle. 1° 10430

ADOPTE – 52° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Détachement auprès d'un Cabinet Ministériel d'un ouvrier semi-qualifié B. 1° 8/5000

ADOPTE – 53° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Prolongation d'une interruption de carrière complète octroyée à un employé d'administration. 1° 10940.3

ADOPTE – 54° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 43° objet : CAISSE DES PENSIONS – Fixation du montant de la pension de survie à allouer à la veuve d'un ancien Chef de bureau administratif du CPAS. 1° 10343

ADOPTE – 55° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 44° objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL. Mise en disponibilité pour maladie d'un Chef Opérateur Centre 100. SI 9/11657

ADOPTE – 56° annexe

45° objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Ratifications de fonction d'institutrices primaires. 8°/1° 3338/6573

ADOPTE – 57° et 58° annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Détachement d'une maîtresse spéciale de religion catholique définitive pour l'année scolaire 2007-2008. 8^e/1^e 7932

ADOPTE – 59^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Mise en disponibilité pour maladie d'une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. 8^e/1^e 6380

ADOPTE – 60^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Demandes d'interruption de carrière à mi-temps d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 7774/7952

ADOPTE – 61^e et 62^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Demandes d'interruption de carrière à temps plein d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 7642/8045

ADOPTE – 63^e et 64^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

52^e objet : Représentation de la Ville de Mons au sein du Conseil d'Administration de la Faculté Polytechnique de Mons – modification de la désignation. 8e/1^e 8/1355

ADOPTE – 65^e annexe

46^e objet : Centre d'accueil local de la vie associative – CALVA
Renouvellement du comité de contrôle de gestion des CALVA de

- a) Saint-Symphorien,
- b) Saint-Denis,
- c) Maisières,
- d) Harmignies,
- e) Villers-Saint-Ghislain,
- f) Cuesmes.

Désignation du représentant de la Ville au sein du comité. Régie foncière RD/MAS

REMIS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

47^e objet : Renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire – Désignation des membres représentant le quart communal. Aménagement Territ. et Permis CCAT 2007

ADOPTE - 66^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
48^e objet : Renouveau de la Commission Consultative de l'Aménagement du
Territoire – Désignation des membres effectifs et suppléants
Aménagement Territ. et Permis CCAT 2007

ADOPTÉ – 67^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
49^e objet : Renouveau de la Commission Consultative de l'Aménagement du
Territoire – Désignation du Président. Aménagement Territ. et Permis CCAT 2007

ADOPTÉ – 68^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de
prendre la parole, M. le Président constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code
Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée
sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 3 septembre 2007.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====